

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD11

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 33

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« Ces intermédiaires »

les mots :

« Les intermédiaires mentionnés au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.